



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Carnet Noir

Le Comité Directeur, les membres des Commissions et les salariés du District, présentent leurs sincères condoléances à la famille et aux amis de Mr BARON René, dirigeant du FC BARCARES MEDITERRANEE, qui devait être décoré de la médaille de Bronze à l'AG du District du 17/06/23.

En sa mémoire, le Comité Directeur demande à ce que soit respectée une minute de silence sur tous les matches du week-end des 03 et 04/06/23 qui se dérouleront dans les Pyrénées-Orientales.

**OFFICIEL 66 N°41 DU 02/06/23
SAISON 2022/2023**

L'OFFICIEL 66
Saison 2022/2023

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11
770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 09h – 12h et 14h – 17h
Mardi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Mercredi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Jeudi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Vendredi 09h – 12h et 14h – 17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

06 10 84 48 53

**L'OFFICIEL 66 N°41 DU 02/06/23 SAISON
2022/2023**



SALEILLES OC FOOTBALL

*recherche ses nouveaux talents
pour la saison 2023/2024*

11/12 ans - U13

Mercredi 31 mai, Vendredi 2 juin, Mercredi 7 juin dès 17h

13/14 ans - U15

Mercredi 7/14/21 juin dès 17h

15/16 ans - U17

Mercredi 7/14/21 juin dès 18h30

Séniors

Vendredi 9/16 juin dès 19h30

Rendez-vous Stade du Moulin, Terrain 3 à Saleilles

**Ne pas hésiter
à venir faire
un essai.**

Pour plus d'infos :
Ben : 06 77 13 10 57
Georges 06 76 73 98 82
Jean Pierre 06 27 53 05 82

Même débutant,
viens faire nos
détectations !



Jean Pierre 06 27 53 05 82
Georges 06 76 73 98 82
Ben : 06 77 13 10 57
Pour plus d'infos :

un essai
à venir faire

détectations !
viens faire nos



CANET ROUSSILLON FOOTBALL CLUB

**FOOT O FÉMININ
JOURNÉES PORTES OUVERTES**

SENIORS RF ET 18R F NÉE A PARTIR DE 2008
LES MERCREDIS A 19H30

U15 RF NÉE EN 2009/2010
LES MERCREDIS 7 / 14 JUIN A PARTIR DE 18H30

U13 F NÉE EN 2011/2012
MERCREDI 14 JUIN A PARTIR DE 18H30

FOOT ANIMATION DE 2018 A 2013
MERCREDI 14 JUIN A 10H30



STADE ST-MICHEL, CANET EN ROUSSILLON | 06 30 00 58 31

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité Directeur

REUNION PLENIERE DU 30/05/23

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Secrétaire Général : Vincent GRISORIO

Présents : Hassan ACHLOUJ, Gérard ANCEL, Annick COUEFFEC, Jean-Luc GARCIA, Aline GARRIGUE, Philippe MARCO-GREGORI, José PICHENEY, Didier ROMERO, Christophe SALMERON

Excusés : Abdelali CHAOUI, Sandrine DOMART, Didier GLEIZES, Carole FERNANDEZ, Marc PAULY, Pascale VILANOVE

Assiste : Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

Ouverture de la séance par le Président, Eric WATTELLIER

- Approbation du PV de la réunion plénière du 06/04/23 (à l'unanimité).

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

FC LE SOLER : du 30/05/23, invitation à son AG du 17/06/23 (17h00) au siège du club. Seront présents Christophe SALMERON et Vincent GRISORIO.

ORDRE DU JOUR AG DU DISTRICT DU 17/06/23 AU BOULOU

• **Vérification et enregistrement des POUVOIRS à : 09h30 précises**

Ordre du jour :

Souhaits de bienvenue de M. Eric WATTELLIER, Président du District de Football des P-O.

Allocution de Monsieur le Maire de la ville de LE BOULOU ou de son représentant.

Allocution de Monsieur le Président du FC LE BOULOU SJPC.

Le Président informe les clubs que le quorum est atteint.

► OUVERTURE AG ORDINAIRE

- Discours du Président du District de Football des P-O.
- Le Président demande l'approbation du Procès-Verbal de l'AG Financière du samedi 03/12/22 (OFFICIEL 66 N°20 bis du 06/01/23).
- Présentation du Budget Prévisionnel 2023/2024 par le Trésorier Général, M. Christophe SALMERON.
- Le Président demande l'approbation du Budget Prévisionnel 2023/2024.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Rapport Moral et Sportif du Secrétaire Général, M. Vincent GRISORIO.
- Le Président demande l'approbation du rapport Moral et Sportif du Secrétaire Général.
- Intervention de M. Boris GIL, Président de la CDA.
- Présentation par le CTD DAP du nouveau Critérium U13.
- Présentation de la proposition de mise en place d'une caisse de péréquation pour les frais d'officiels, demandée par le FC CERDAGNE FONT-ROMEUE CAPCIR.
- Allocutions des personnalités invitées.
- Questions diverses (relatives à l'ordre du jour de l'AG) et clôture de l'AG ordinaire

► OUVERTURE AG EXTRAORDINAIRE

Election de la délégation de vote pour les AG 2023/2024 de la LFO et clôture de l'AG Extraordinaire.

► REPRISE AG ORDINAIRE

Remise des jeux maillots du FAIR-PLAY offerts par le partenaire ESPACE FOOT (D1, D2, D3, U17 D1 et U15 D1).

Remise des dotations sportives aux clubs et des Médailles Individuelles.

LABELS FFF

Sur proposition du CTD DAP, le Comité Directeur donne avis favorable à la labellisation des clubs suivants” :

- Clubs de Jeunes ESPOIR : FC LE SOLER
- Clubs de Jeunes ESPOIR : FC LE BOULOU SJPC
- Ecole de Football Féminin BRONZE : FC LATOUR BAS ELNE
- Ecole de Football Féminin OR : RF CANOHES TOULOUGES

SONDAGE U19

7 clubs des P-O ont répondu favorablement à la création d'un Championnat U19 P-O/AUDE :

- 1- SP PERPIGNAN NORD
- 2- FC LATOUR BAS ELNE
- 3- FC FOURQUES
- 4- FC LE SOLER
- 5- FC ALBERES-ARGELES
- 6- OC PERPIGNAN
- 7- AVENIR FOOTBALL CATALAN
- 8- FC BRIOLET (Aude)



Le District des PO félicite le club de l'USEPMM pour le titre de **Champion de Régional 1** et par conséquent la **montée en National 3** de son équipe fanion.

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 30/05/23

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Fabrice OREGLIA, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

SECTION SENIORS

La Commission des Championnats confirme les classements parus de toutes les catégories, sous réserve des dossiers en cours et des résultats de la dernière journée.

SECTION JEUNES

MATCH A REJOUER

▪ Suite à la conciliation au CNOSF pour le match U15 D1 OCP / AVFC, le club de l'OCP acceptant de rejouer la rencontre, celle-ci est fixée au :

- Samedi 03 juin 2013 à 15h00 au stade Jean LAFFON.

La Commission des Championnats confirme les classements parus de toutes les catégories, sous réserve des dossiers en cours et des résultats de la dernière journée.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ



Commission des Féminines

REUNION DU 31/05/23 MATIN

Présidente : Annick COUEFFEC

Présents : Manon ALLIEU, François BARZIC, Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS,
Pascale VILANOVE

Excusée : Patricia BREUX

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

- La fête du foot féminin aura lieu le 10/06/23 (lieu à définir).
- Champion du Roussillon Féminines à 8 : CABESTANY OC.
- Champion du Roussillon U15F : ENTENTE CABESTANY - USEPMM

La Présidente
Annick COUEFFEC



Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 31/05/23

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Pierre-Luc SICARD

Excusés : Hassan ACHLOUJ, Didier CHOBEAUX

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

**MATCH DE COUPE DU ROUSSILLON U15F du 18/05/23 N°25808983
PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2 / ENTENTE CABESTANY – USEPMM 1**

► REPRISE DE DOSSIER

Vu :

- La feuille de match.
- la réclamation d'après match formulée par l'USEPMM.

▪ Attendu que la réclamation d'après match a été formulée par le club de l'USEPMM alors que le club responsable administrativement de l'entente (dit « club support ») est le club de CABESTANY OC et que, de ce fait, l'USEPMM n'est pas en droit de formuler seul de réclamation d'après match pour le compte de l'entente.

PCM : La CRC, statuant en première instance, rejette la réclamation d'après match de l'USEPMM, **confirme le résultat du match acquis sur le terrain** et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

PERPIGNAN ESPOIR FEMININ II **6 - 1** ENTENTE CABESTANY USEPMM I

▪ Les frais de réclamation (**50€**) seront débités sur le compte de l'entente CABESTANY USEPMM, article 34 des Epreuves Officielles de l'annuaire du District des P.O.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

La décision sportive ci-dessus peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.

L'appel est adressé à la commission départementale d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

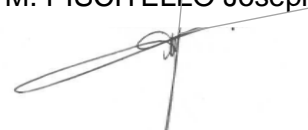
LA PRESIDENTE

Mme GARRIGUE Aline



LE SECRETAIRE

M. PISCITELLO Joseph



Prochaine réunion le 07/06/23



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Ethique

REUNION DU 31/05/2023

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Marie-France MARTIN, Claude POURCEL, Michel RAMONEDA

Représentant des Arbitres : Excusé

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

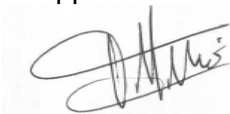
- rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers
- et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Annexe 2 Article 3.3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la FFF - Les affaires non soumises à convocation :

Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n'est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'observations de sa part sur la feuille de match ou d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les deux jours calendaires à compter du lendemain de la rencontre, auprès de l'organe disciplinaire compétent en vertu de l'article 3.1.1 du présent règlement, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI



Prochaine réunion le
07/06/23

LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE



Commission des Arbitres

REUNION DU 01/06/23

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

INDISPONIBILITE

- Indisponibilité de M. KACEMI Imad : 25/05/2023 => 04/06/2023

CONSEIL DE L'ORDRE

- 1 arbitre rappelé à l'ordre – Indisponibilité tardive

TOURNOI

Les arbitres suivants sont convoqués au Tournoi du Perpignan A.C. les 03 & 04 juin 2023 :
WANG DAÏ Johnny, AMGHAR Rida, GANDILLON Juan

SELECTIONS CANDIDATS LIGUE

Suite à la dernière étape de sélection qui s'est tenue le 30 mai, la CDA décide de transmettre la liste suivante comme candidat :

Au titre d'Arbitre Assistant de Ligue :

AGCA Ramazan
KONATE Adama

Au titre de Jeune Arbitre de Ligue :

AZRIKEN Adam
BARRIER Mathieu
BOUDRAI Bilal
GASQUET Alexandre
MILOUDI Siham
MOUKRATI Marouane
SOTO Lucas

La prochaine réunion du groupe Ligue se tiendra dans deux semaines.

CORRESPONDANCE

-De la FFF informant de la tenue d'une réunion au siège de la FFF avec les présidents de CDA le samedi 17 juin. La CDA sera représentée par Ludovic REYES.

La CDA

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCES-VERBAL REUNION DU 02/06/23

- à 9h45 au siège du District de Football des P-O.

Président : Jacques VILANOVE (1465318154)

Secrétaire : M. Bruno CHATANAY (1499533203)

Présent : M. Abderrazak SOUISSI (1499534059)

- Est mise à la disposition de la Commission : Lydia CLAUDEL, Secrétaire Administrative

Les élections visées par le présent Procès-Verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le TGI.

La recevabilité de ce recours **est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet du District de Football des Pyrénées-Orientales** (<http://pyrenees-orientales.fff.fr>), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Conformément à l'Article 16 des Statuts du District de Football des P-O, la Commission se réunit ce jour dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Comité de Direction du District de Football des P-O, **afin de se prononcer sur la recevabilité des candidatures reçues pour la délégation de vote des AG de la LFO, sur la forme et sur le fond.**

Elle statue par une décision prise en premier et dernier ressort.

Page 1 / 3

DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES PAYS CATALAN
770 avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN
Tél : 04.68.54.61.11 - secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr - <http://pyrenees-orientales.fff.fr>
Siret 33203682100038

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



CANDIDATURES POUR LA DELEGATION DE VOTE AUX AG DE LA LFO 2023/2024

La Commission,

- Vu les lettres envoyées en recommandé avec AR par :
 - Membres du Comité Directeur :
 - GARRIGUE Aline
 - GRISORIO Vincent
 - PAULY Marc
 - SALMERON Christophe
 - WATTELLIER Marc
 - Membres de clubs
 - LLOBET Valérie
 - SOJAT Jean-Pierre
- Pris connaissance de ces candidatures pour la délégation de vote des AG de la LFO 2023/2024.
- Attendu que les conditions générales d'éligibilité notifiées à l'Article 12.5.6 et 13.2 des statuts du District spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des clubs de District à l'Assemblée Générale de la Ligue, sont respectées pour candidats précités.
- Conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue d'Occitanie, l'Assemblée Générale du District doit élire une délégation de **5** membres, composée au minimum de 2 dirigeants de Clubs n'appartenant pas au Comité de Direction du District. Les autres membres de cette délégation sont des membres élus du Comité de Direction du District.

Page 2 / 3

DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES PAYS CATALAN
770 avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN
Tél : 04.68.54.61.11 - secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr - <http://pyrenees-orientales.fff.fr>
Siret 33203682100038

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



➤ **Les candidatures suivantes sont approuvées par la Commission (ordre alphabétique) :**

Membres du Comité Directeur :

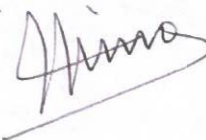
- GARRIGUE Aline
- GRISORIO Vincent
- PAULY Marc
- SALMERON Christophe
- WATTELLIER Marc

➤ Membres de clubs

- LLOBET Valérie
- SOJAT Jean-Pierre

Signatures des membres de la Commission de Surveillance et de Contrôle des Opérations Electorales présents, précédées de la mention « lu et approuvé » :


M. Jacques VILANOVE (1465318154)

Lu et approuvé 

M. Bruno CHATANAY (1499533203)

Lu et Approuvé 

M. Abderrazak SOUISSI (1499534059)

Lu et approuvé 

Page 3 / 3

DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES PAYS CATALAN
770 avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN

Tél : 04.68.54.61.11 - secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr - <http://pyrenees-orientales.fff.fr>
Siret 33203682100038